

PROMOTE 24

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

SALON INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE, DE LA PME ET DU PARTENARIAT DE YAOUNDÉ

9^{ème} édition

LE VISAGE DE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

SOUSCRIPTIONS OUVERTES

17-25 FÉVRIER 2024

PALAIS DES CONGRÈS YAOUNDÉ - CAMEROUN

en ligne sur www.salonpromote.org (+237) 677 707 679 / 693 751 866 / 699 73 32 24

N° 02857 du Mercredi 04 Octobre 2023

12^{ème} année 500 FCFA

L'ECONOMIE

Quotidien

www.leconomie.info

MBOLO
Par Hervé Fopa Fogang
Dialogue

Les enseignants réunis au sein du mouvement de revendication On a trop supporté (OTS), soutenus par le Syndicat des enseignants du Cameroun pour l'Afrique (SECA) revendiquent à nouveau depuis le 4 septembre 2023...

Page 2

L'Economie Media Group Tel : (237) 222 23 40 43 Directeur de la publication : Thierry EKOUTI

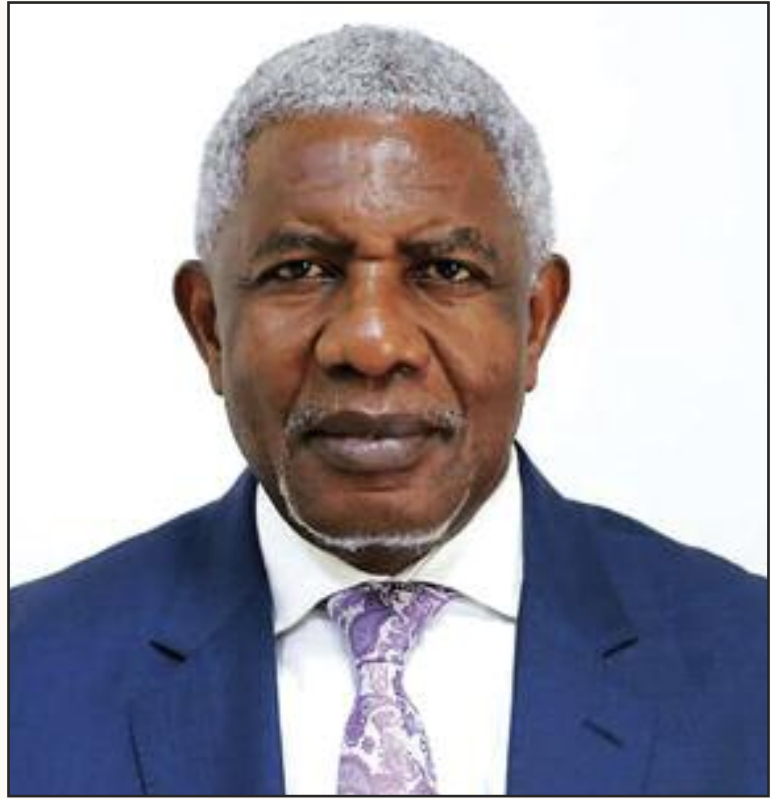
HYGIÈNE ET SALUBRITÉ
La commune de Garoua 2^{ème} remporte le concours de la ville la plus propre



P 5

INDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE BOIS

Le Cameroun n'est pas encore prêt



✿ Jean Faustin Ngueyep, président du Groupement de la filière bois du Cameroun (GFBC) fait le point sur les difficultés que rencontre ce secteur. Il propose également des pistes pour booster la transformation locale du bois.

Page 3

KRIBI
Pourquoi Socapalm va dédommager les riverains

P 6

YAOUNDÉ
Un salon des professionnels de l'agriculture et de l'élevage en préparation

P 5

The **BACHELOR**

TOUS LES SAMEDIS A 20H30 SUR CANAL+ POP

Édité par L'Économie Média Group

Siège social :
Yaoundé - Cogeni Mvog-ada

**Directeur Général et Directeur
de la Publication :**
Thierry EKOUTI

695 922 556

Rédacteur en chef :
Hervé Fopa Fogang

Bureau Douala :
Augustin Kamga
696 973 142 / 676 705 694

**Chef Service
économie verte :**
Jean Daniel Obama

Chef Service économie :
Julie Bilo'o

Rédaction :
Hervé Fopa Fogang,
Jean Daniel Obama,
Julie Bilo'o,
Célestin T. Mbakop,
François Gaël Mbalá,

Assistante de direction:
Eba'a Mbia Delphine
Hermine

Commercial et Marketing:
Franck Oyono Owono

Impression
Le Localier Sarl

Infographie :
Lionel ABANDA

**Chef service
informatique**
Bengono Zang Joseph

Combien ça coûte ? La noix de kola

Graine du colatier, fruit rouge ou blanc réputé pour ses potentiels bienfaits aphrodisiaque et son amertume. Elle se fait de plus en plus rare sur les étals des marchés de la capitale politique, chez les vendeurs ambulants, principales sources d'approvisionnement, c'est la sécheresse.

Dans les marchés, à l'instar de celui du Mfoundi où nous avons fait un tour le 03 octobre 2023, le secteur kola est en carence d'approvisionnement. Les noix de kola ont subi une augmentation vertigineuse. Autrefois vendues à 25 FCFA, le prix d'une noix de kola a pratiquement triplé. « Il faut déboursier 100 FCFA pour avoir une kola Bafia. Alors qu'il y a de cela quelques mois une kola était vendue à 25 FCFA », nous renseigne un vendeur ambulant au marché du Mfoundi à Yaoundé.

Des vendeuses rencontrées au hangar 11 de cet espace marchand expliquent que « la noix de kola est cher en cette période ». Ici, l'on apprend qu'il existe deux types de kola. Celle provenant de Bafia dans le Mbam et Inoubou, et celle de la

région de l'Ouest. Le premier type étant le plus recherché sur le marché, est aussi le plus coûteux. Le tas de 5 fruits est cédé à 500 FCFA. Celle de l'ouest par contre est à la portée de tous. 5 noix sont facturées à 100 FCFA, « les grossistes nous laissent le seau de cinq litres à 5000 FCFA » explique une vendeuse.

En gros, il faut prévoir entre 9000 FCFA et 10000 FCFA pour obtenir un seau de 2 litres et demi de Kola Bafia, et 20000 FCFA celui de 5 litres.

Notons que la Kola particulière utilisée en Afrique pour ces vertus stimulantes et antidépressives. En continuant une consommation régulière, elle pourrait également jouer un rôle protecteur pour le foie. De plus, cette petite noix présente des propriétés anti-diarhéiques et anti-inflammatoires, lui conférant une utilité potentielle dans le soulagement des maux de tête, des douleurs dentaires et des migraines.

Flore Eloundou (Stg)

MBOLO Dialogue

Les enseignants réunis au sein du mouvement de revendication On a trop supporté (OTS), soutenus par le Syndicat des enseignants du Cameroun pour l'Afrique (SECA) revendiquent à nouveau depuis le 4 septembre 2023, le paiement de plusieurs droits dont le montant cumulé s'élève à plus de 180 milliards de FCFA.

Le 25 septembre 2023, Grégoire Owona, ministre du Travail et de la sécurité sociale devaient avoir une réunion avec les syndicats des enseignants afin de trouver une issue à la grève. Malheureusement, ils ont décliné l'invitation.

« Notons qu'en ne venant pas aux rencontres proposées, l'une la semaine dernière déjà dans les services du Premier ministre, la deuxième ici ; les syndicats des enseignants ont montré par là leur volonté de rompre le dialogue social » a déclaré Grégoire Owona. La situation qui perdure a un impact sur la formation des élèves. Il est temps pour les deux parties de trouver une solution.

Hervé Fopa Fogang



JEAN FAUSTIN NGUEYEP

«Les pouvoirs publics ont une grande responsabilité dans la politique d'industrialisation de la filière bois»

Le président du Groupement de la filière bois du Cameroun (GFBC) fait le point sur les difficultés que rencontre ce secteur. Il propose également des pistes pour booster la transformation locale du bois.

Monsieur le président, merci de répondre aux questions du quotidien L'Économie. Comment se porte la filière bois au 31 août 2023?

Ce n'est pas un secret de polichinelle que de vous dire que la filière bois au Cameroun est économiquement fragilisée et traverse une période conjoncturelle désastreuse marquée au niveau international par : le fléchissement de 28% des cours mondiaux des bois en grumes et des bois transformés toutes essences confondues, la baisse des commandes auprès de nos clients de l'ordre de 35%, due à l'effondrement du marché de l'immobilier en Asie (Chine et Vietnam), en Europe et aux États-Unis, la concurrence au niveau du bassin du Congo du fait du niveau élevé de la structure fiscale de la filière bois au Cameroun ; la persistance des tensions inflationnistes ayant occasionné une augmentation de près de 18% des coûts de production et des fournitures ; la situation conjoncturelle du marché ayant comme impact la baisse d'environ 21% du volume de vente.

De même, il faut aussi relever que des facteurs au niveau national ont significativement contribué à fragiliser notre secteur d'activité. Il s'agit principalement de : la pression fiscale qui s'est matérialisée au courant des exercices 2016 à 2023, par un relèvement exponentiel des droits de sortie et taxes spécifiques de l'ordre de : 60 % pour la taxe d'abattement, 242% pour les droits de sortie des bois en grumes et 165 % pour les droits de sortie des bois transformés. Je peux également citer : l'augmentation du coût de la main d'œuvre, l'augmentation du coût du transit et de la mise à FOB, le mauvais état des routes pour l'acheminement des produits.

Le Gasoil étant la principale source d'énergie, pour faire fonctionner nos usines, l'augmentation du prix de cet hydrocarbure et les difficultés d'approvisionnement ont occasionné la baisse, voire l'arrêt du régime de fonctionnement de nos usines au cours des 15 derniers mois. Comme autres facteurs ayant fragilisé les activités de la filière bois, il y a les délais de remboursement de crédit de TVA de plus en plus longs, la multiplicité et la récurrence des contrôles des administrations publiques. Il faut toutefois noter que nous ne sommes pas contre les contrôles mais nous souhaitons juste que ces derniers soient harmonisés et structurés afin de nous permettre de travailler en toute quié-



tude.

Le 18 septembre 2020 en RDC, les ministres de l'industrie, des forêts et de l'environnement de la Zone CEMAC avaient acté la décision d'interdiction de l'exportation des bois sous forme de grumes à partir du 1er janvier 2022. Une décision repoussée en 2023. Pensez-vous que cette mesure entrera effectivement en vigueur en Janvier 2025?

L'entrée en vigueur effective de cette mesure requiert que chaque partie prenante puisse jouer pleinement son rôle. Les pouvoirs publics ont une grande responsabilité dans cette politique d'industrialisation de la filière bois dans le bassin du Congo, les opérateurs économiques ont également un rôle majeur à jouer pour atteindre cet idéal.

Le Cameroun est-il totalement prêt à transformer son bois localement si jamais la mesure entre en vigueur ?

A date, ce serait prétentieux de dire que nous sommes totalement prêts alors que les préalables pour une industrialisation de la filière bois que nous avons portés à l'attention du Gouvernement n'ont pas été mis en œuvre. Il ne serait pas possible de penser une industrialisation durable sans une incitation fiscale en fonction du niveau de transformation, sans une énergie en qualité et en quantité, sans une main d'œuvre bien formée, sans un marché intérieur bien structuré.

Si non qu'est ce qui reste à faire ?

Tout en saluant la volonté des pouvoirs publics à acter l'exonération des droits de douane des équipements et machines dédiés à la transformation du bois à l'importation, nous appelons le Gouvernement à mettre en œuvre les autres mesures transitoires adoptées de façon consensuelle lors des travaux du Comité Interministériel chargé d'identifier et de

proposer les mesures transitoires avant l'entrée en vigueur de la mesure d'interdiction de l'exportation des bois sous forme de grumes et d'avoir une oreille attentive aux préoccupations soulevées par les opérateurs de la filière bois.

La filière bois génère on le sait des recettes fiscales importantes mais reste selon vous heurtée à plusieurs contraintes. Pouvez-vous en citer quelques-unes ?

L'industrialisation de la filière bois au Cameroun est heurtée à plusieurs contraintes sur les plans administratif, infrastructurel et sur le plan de la formation. Parmi ces contraintes nous pouvons relever notamment : l'environnement des affaires dans la filière bois non propice à l'investissement, le déficit énergétique en qualité et en quantité (nous avons connu une pénurie généralisée du Gasoil qui est notre principale source d'énergie ayant occasionné l'arrêt de nos activités), le relèvement au cours de chaque exercice des taxes et droits de sortie sur les produits transformés, le très faible accompagnement des opérateurs économiques de la filière bois, les coûts du transport élevé, la frilosité des banques et les prêts bancaires à des taux élevés.

Que faire pour que la transformation du bois décolle véritablement ?

Plusieurs actions doivent être menées. Entre autres : l'exonération de la TVA sur les bois destinés au marché intérieur, l'application des taux dégressifs des droits de douane en fonction du niveau de transformation (10% pour les bois de la première transformation, 2 à 5% pour les bois de la deuxième transformation et 0% pour les produits finis), la priorisation des entreprises forestières lors du processus de remboursement des crédits TVA. Aussi, il faut résoudre le déficit énergétique rencontré par les entreprises forestières, surseoir à la taxe d'inspection des produits transformés ; maintenir les valeurs servant de base de taxation stable pendant une période de 5 ans, renforcer la formation à tous les niveaux de la filière : la matière et les techniques ; le marketing et le design ; les métiers nouveaux, développer les infrastructures et les services : transports, électricité, établir des normes pour la standardisation de l'offre afin d'améliorer l'efficacité industrielle et économique.

Un dernier mot ?

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre secteur d'activité en général et plus particulièrement à l'endroit de notre Groupement en nous accordant cet interview et espérons que les pouvoirs publics prendront des mesures adéquates voire appropriées pour éviter la banqueroute de toutes les entreprises de la filière bois au Cameroun.

*Propos recueillis par
Hervé Fopa Fogang*

Aussi, il faut résoudre le déficit énergétique rencontré par les entreprises forestières, surseoir à la taxe d'inspection des produits transformés ; maintenir les valeurs servant de base de taxation stable pendant une période de 5 ans.

LUTTE CONTRE LES ZONNOSES

100 000 bêtes à vacciner au Cameroun

La campagne qui s'achève le 15 octobre prochain a reçu un important appui de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les maladies transmises par les animaux à l'homme (zoonoses) ont bondi de 63% au cours de la dernière décennie sur le continent africain. Notamment entre 2012-2022 par rapport à 2001-2011.

Le gouvernement du Cameroun à travers son Ministère de l'Élevage, des pêches et des industries animales (Minapia), vient de lancer une campagne de vaccination gratuite à travers le territoire nationale. Ladite campagne qui s'achève le 15 octobre 2023, a reçu un appui de l'Organisation mondiale de la santé animale, sous forme de 100 000 doses de vaccin contre

la rage au pays.

Le Cameroun, à l'instar de plusieurs autres pays africains ne dispose pas des ressources nécessaires à la surveillance des maladies zoonotiques. Par ailleurs, l'organisation défaillante de son système de santé humaine et animale comme le manque de moyens de diagnostic, est très pénalisante.

L'OMS indique que la maladie à virus Ebola et d'autres fièvres hémorragiques virales constituent près de 70% de ces épidémies, notamment la dengue, le charbon, la peste, la variole du singe, et une série d'autres maladies constituant les 30% restants.

Grâce à l'appui de certaines institutions internationales, le Cameroun s'est lancé dans plusieurs programmes, notamment pour identifier et hiérarchiser les dangers des maladies liées à la zoonose.

Évaluer les risques de zoonose tout au long des chaînes de valeur et déterminer les points de contrôle critiques dans le



Par ailleurs, l'organisation défaillante de son système de santé humaine et animale comme le manque de moyens de diagnostic, est très pénalisante.

contexte du marché local, national, régional et international de la viande de brousse. Clarifier les politiques et réglementations de prévention et de contrôle des maladies liées à la chaîne de valeur de la viande de brousse.

Jean Daniel Obama

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Près de 15% des enseignants manquent encore à l'appel

Dans le cadre de l'octroi de la subvention de l'Etat aux organisations et établissements scolaires de l'enseignement privé, la régulation des arriérés de l'exercice 2022 s'est effectuée à hauteur de plus de 392 millions FCFA.



Sur l'ensemble du territoire national, le taux de présence est de l'ordre de 86,26% pour les enseignants et de 71,37% pour les élèves, depuis la rentrée scolaire 2023-2024, qui a débuté le 04 septembre 2023. Sur le plan pédagogique, près de 66,10% des leçons à dispenser sont d'ores et déjà disponibles.

C'est ce qui ressort du conseil de cabinet présidé le 28 septembre dernier à Yaoundé, par le Premier ministre chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute. Dans le cas spécifique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le gouvernement note une atmosphère timide observée lors des deux premières semaines de la rentrée scolaire.

Le communiqué signé du secrétaire

général des services du Premier ministre (SGPM), Séraphin Magloire Fouda, informe que « les perspectives dans le sous-secteur de l'éducation de base concernent entre autres, la réhabilitation des bâtiments de certaines écoles sinistrées, la poursuites des diligences en faveur de la mise à disposition d'un paquet minimum aux écoles ainsi que le renforcement de la lutte contre le phénomène des kidnappings ».

L'on apprend également de ce conseil de cabinet que des dotations budgétaires ont été allouées pour la

Dans le cadre de l'octroi de la subvention de l'Etat aux organisations et établissements scolaires de l'enseignement privé, la régulation des arriérés de l'exercice 2022 s'est effectuée à hauteur de plus de 392 millions FCFA.

réhabilitation des infrastructures en délabrement. Dans le cadre de l'octroi de la subvention de l'Etat aux organisations et établissements scolaires de l'enseignement privé, la régulation des arriérés de l'exercice 2022 s'est effectuée à hauteur de plus de 392 millions FCFA. Le gouvernement informe d'ailleurs que la liste des entités bénéficiaires au titre de l'année 2023 de l'enveloppe globale de plus de 2 milliards FCFA a été publiée.

Jean Daniel Obama

AGRICULTURE-ÉLEVAGE-GASTRONOMIE

Les professionnels vont se réunir à Yaoundé

Ce sera dans le cadre de la première édition du Salon international de l'agriculture, de l'élevage et de la Gastronomie (SIPAGE), qui aura lieu du 24 octobre au 1er novembre 2023.

Du 24 octobre au 1er novembre 2023, la ville de Yaoundé accueillera la première édition du Salon international des Professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la gastronomie (SIPAGE 2023), sous le thème «Promouvoir et stimuler l'innovation et le partage de connaissances dans l'agropastoral et la transformation pour asseoir la souveraineté alimentaire».

L'évènement se veut être une vitrine d'expositions, des rencontres B to B et des ateliers de formation qui vise la réflexion sur les enjeux et les perspectives du passage du Cameroun vers l'agriculture de nouvelle génération. Plus encore, il se positionne comme une plateforme qui rassemblera les vendeurs et négociateurs professionnels, acheteurs et investisseurs, mana-



gers dans l'innovation avec leurs produits et services, grands opérateurs et différentes chaînes de valeurs agricoles et de l'élevage, les grands opérateurs de la chaîne de valeur alimentation. Ainsi, ledit salon aura pour objectifs de : faire découvrir les produits et équipements agropastoraux de l'heure ; former les jeunes sur la création d'un champ agricole de seconde et nouvelle génération ; sur la gestion de l'eau et l'irrigation des

Ledit salon aura pour objectifs de : faire découvrir les produits et équipements agropastoraux de l'heure ; former les jeunes sur la création d'un champ agricole de seconde et nouvelle génération

sols ; sur la pisciculture ainsi que sur la transformation des farines locales et la fabrication du chocolat, de fromages et de beurre de table in Cameroon. Outre cela s'ajoute l'initiation des jeunes à la conduite et l'entretien des tracteurs et autres machines agricoles nécessaires pour booster qualitativement et quantitativement la production camerounaise.

Emilienne Nseme

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Garoua 2e remporte le concours de la ville la plus propre

Désignée le 02 octobre 2023, elle se tire avec une enveloppe de 100 millions FCFA.

La commune de Garoua 2e sort grand vainqueur du concours national dénommé « Villes Propres », édition 2023, lancé sur le territoire national. Le verdict est tombé le lundi 2 octobre 2023 dans la région du Nord Cameroun, à l'occasion d'une cérémonie présidée par Célestine Ketcha Courtes, ministre de l'Habitat et du développement urbain (Minhdu). Cérémonie marquant la clôture de la semaine de l'habitat, organisée dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'Habitat (JMh), placée sous le thème : « Économies urbaines résilientes : les villes, moteurs de la croissance et de la reprise ».

Ainsi, la commune de Garoua 2e, qui a été déclarée vainqueur a empoché une cagnotte de 100 millions de Fcfa.



Elle succède à la commune de Yaoundé 5e, vainqueur de l'édition 2022. A cet effet, elle est suivie dans le classement par la commune de Nkongsamba 1er, classée 2e avec un pactole de 60 millions de Fcfa, suivie à la troisième place de la commune d'Ebolowa 2e (50 millions de Fcfa). La 4ème et la 5ème place du classement reviennent respectivement aux communes de Tiko (45 millions de

Indiquons que les enveloppes octroyées aux différents lauréats représentent l'équivalent de leurs projets à réaliser.

Fcfa) et Mokolo (40 millions de Fcfa). Indiquons que les enveloppes octroyées aux différents lauréats représentent l'équivalent de leurs projets à réaliser.

Selon les critères d'évaluation du Minhdu, le choix de la commune de Garoua 2e s'est fait sur la base de plusieurs critères. La commune s'est ainsi distinguée entre autres par le nettoyage des rues ; l'aménagement et l'embellissement des espaces publics ; la suppression des ordures ménagères ; l'entretien des voiries etc. En guise de rappel, le Concours Villes Propres est une initiative du Minhdu qui s'inscrit dans le cadre de l'implémentation de la Campagne nationale d'hygiène et salubrité. De manière spécifique, il est question de renforcer la participation collective des acteurs, entre autres, élus locaux, autorités traditionnelles, société civile et population, dans l'entretien et la préservation des espaces urbains.

Emilienne Nseme

KRIBI

Pourquoi Socapalm va dédommager les riverains

L'entreprise a été condamnée par le tribunal de Nanterre en France, le 29 septembre 2023.

La loi sur le «devoir de vigilance» vient de s'appliquer sur la Société financière du caoutchouc (Socfin), maison-mère de la Société camerounaise de palme- raies. Elle vient d'être condamnée par le tribunal de Nanterre en France, à reverser 140 000 euros (environ 92 millions FCFA), aux riverains qui se plaignent des désagréments causés par la Socapalm. Socfin n'aurait pas remis à temps à ces derniers, certains documents essentiels comme les procès-verbaux complets d'assemblées générales. «Des documents qui devaient permettre aux plaignants d'évaluer l'influence de l'actionnaire Bolloré dans les décisions de la Socfin», selon le média français RFI. Le déroulement des faits est d'ailleurs à se demander si le groupe Bolloré a manqué à son devoir de vigi-



lance. C'est une obligation qui existe depuis 2017 dans la loi française. Suivant cette loi, les sociétés mères doivent s'assurer que leurs filiales, directes ou indirectes, leurs sous-traitants et fournisseurs, respectent les

Socfin n'aurait pas remis à temps à ces derniers, certains documents essentiels comme les procès-verbaux complets d'assemblées générales.

droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes et l'environnement. 145 riverains dans la région du Sud Cameroun se plaignent ainsi du non-respect de leur droit d'accès à leurs terres, de même que la pollution de la nature environnante. En fin 2022, la Socapalm et Socfin ont été condamnés à fournir les copies de procès-verbaux de leurs assemblées générales. Seul le premier l'a fait comme il le fallait, tandis que Socfin ne s'est exécuté que partiellement.

Si l'entreprise n'obtempère pas, elle devra payer 4 000 euros par jour de retard, si elle ne présente pas les documents. RFI renseigne par ailleurs que si finalement elle décide de ne pas présenter les documents qu'on lui réclame, «l'avocat Fiodor Rilov qui représente les plaignants camerounais promet de retourner devant le tribunal de Nanterre dans les semaines à venir».

Julie Bilo'o

EVALUATION

Les prix de la papeterie progressent de 4,6% entre juin et août 2023

Cette inflation est tributaire aux coûts de transport, qui ont connu une hausse de 16,8% sur la même période.

Tirée par les prix des produits alimentaires qui grimpent de 13,3%, l'inflation atteint en moyenne annuelle 7,8% à fin août, selon la note sur l'évolution des prix à la consommation finale des ménages au Cameroun publiée le 25 septembre dernier par l'Institut national des statistiques. Selon la note de l'INS, les prix de la papeterie ont augmenté de 4,6% entre juin et août 2023 par rapport à la même période en 2022. En un an, les prix des «matériels de dessin et autres fournitures de bureau» ont progressé de 6,6%. Même si l'Institut national des statistiques ne dit pas exactement les mobiles de cette hausse, il évoque néanmoins certains éléments qui pourraient en être à l'origine. «La rentrée scolaire peut avoir des

effets induits sur l'inflation, bien que ces effets soient généralement temporaires et dépendent de divers facteurs économiques et monétaires», peut-on lire. Parmi les effets induits de la rentrée scolaire sur l'inflation cités par l'INS, l'on note entre autres l'augmentation de la demande de transports, la demande accrue pour les biens et services liés à l'éducation, la pression sur les coûts de l'éducation... Toutefois, le bras séculier de l'Etat en matière de statistiques précise que ces impacts présentés sont généralement de nature temporaire et circonscrits à des périodes spécifiques de l'année. «L'inflation à long terme est davantage tributaire de paramètres tels que la politique monétaire, les coûts de production, la demande globale, ainsi que des événements économiques à l'échelle internationale», indique l'Ins. De manière générale, par rapport au mois précédent, les prix à la consommation finale



La rentrée scolaire peut avoir des effets induits sur l'inflation, bien que ces effets soient généralement temporaires et dépendent de divers facteurs économiques et monétaires.

des ménages ont enregistré une hausse de 0,5% en août 2023, après une augmentation de 0,4% en juillet. Cette hausse des prix, apprend-on, est principalement due à une progression de 1,3% des prix des produits alimentaires et de 1,1% des coûts de l'enseignement.

FGM

ECOBANK FINTECH CHALLENGE

La fintech camerounaise Koree parmi les 8 finalistes en lice

Elle tentera de décrocher le 6 octobre 2023 à Lomé au Togo, l'enveloppe de 31,3 millions de FCFA (50 000 dollars), le plus important prix en espèces attribué à une fintech en Afrique.

Le concours international organisé par la banque panafricaine Ecobank, qui en est à sa sixième édition, a attiré cette année le plus grand nombre de candidatures jamais enregistré depuis son lancement en 2017. Plus de 1400 startups fintech issues de 64 pays d'Afrique et d'ailleurs se sont portées candidates l'Ecobank Fintech Challenge 2023 dont une dizaine de fintechs camerounaises.

Lors de la finale prévue pour le 6 octobre prochain, huit fintechs dont la camerounaise Koree se disputeront le prix convoité de 50 000 USD (31,3 millions de FCFA) le plus important prix en espèces attribué à une fintech en Afrique.

L'événement, selon un communiqué de la banque, comportera de nombreux temps forts, notamment une exposition sur l'innovation fintech, des débats stimulants avec des experts, un bootcamp de fintech, des séances de réseautage, des rencontres avec des investisseurs et des discussions sur la réglementation.

« La finale de l'Ecobank Fintech Challenge 2023 promet d'être un événement remarquable, riche en innovations. Cette finale a attiré le soutien de nouveaux sponsors, notamment Arise pour la deuxième année consécutive, Huawei, Asky Airlines, Proparco et Jeune Afrique Media Group », peut-on lire dans le communiqué.

La fintech camerounaise Koree qui figure sur la liste des 8 finalistes de cette édition, va rivaliser avec Flexpay Technologies (Kenya), IPOXCap AI (Afrique du Sud), Kastelo (Afrique du Sud), Kori Tech (Sénégal), SmartTeller Technologies (Nigeria), Rubyx (Belgique et Sénégal) et Wolf Technologies (RD Congo).

Signalons que Koree est une application qui permet de créer des porte-



Signalons que Koree est une application qui permet de créer des portefeuilles électroniques utilisant des cartes de fidélité afin de remédier à la pénurie de la petite monnaie en Afrique francophone subsaharienne.

feuilles électroniques utilisant des cartes de fidélité afin de remédier à la pénurie de la petite monnaie en Afrique francophone subsaharienne. Elle numérise les paiements aux commerçants, tout en donnant davantage de moyens à des millions de consommateurs africains grâce à un système de récompenses incitatives.

François Gaël Mbala

COMMERCE

Le prix du pétrole pourrait chuter à 43400 FCFA le baril en 2024

Le Brent, qui sert de référence de prix pour le pétrole d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, pourrait connaître une baisse à environ 70 dollars, en raison d'un excédent attendu de l'offre, suivant les données communiquées par la banque américaine Citigroup, le 2 octobre 2023 dans son rapport trimestriel sur les perspectives du marché pétrolier.



Contrairement aux attentes des analystes qui prévoient de nouvelles coupes dans les quotas de production des pays de l'Opep+, la banque de Wall Street estime que le changement de la trajectoire des cours de brut reflétera « l'arrivée de plus de pétrole sur le marché ». « Le changement de la trajectoire des cours de brut reflétera l'arrivée de plus de pétrole sur

le marché l'année prochaine. Des prix plus élevés à court terme pourraient entraîner une baisse plus importante des prix l'année prochaine », indique la banque de Wall Street.

Ces perspectives de Citigroup rejoignent celles du négociant en énergie Gunvor qui avait estimé en septembre 2023 que les prix du pétrole pourraient effacer leurs gains réalisés depuis fin juin dernier, durant les six

Les prix du brut ont enregistré une remontée spectaculaire depuis les creux du printemps, avec une hausse cumulée de plus de 30% sur les trois derniers mois.

prochains mois, en raison de l'affaiblissement de la demande qui prendrait le pas sur les réductions volontaires de production des pays exportateurs de l'Opep+.

« Il existe un risque de correction significative au cours du quatrième trimestre 2023 ou des trois premiers mois de l'année prochaine, et le baril de Brent pourrait chuter à 71 ou 72 dollars au cours des six prochains mois. C'est tout à fait possible, même si les fondamentaux et les équilibres ne changeront pas beaucoup », avait souligné le groupe de négoce pétrolier.

Les prix du brut ont enregistré une remontée spectaculaire depuis les creux du printemps, avec une hausse cumulée de plus de 30% sur les trois derniers mois. Ce gain est essentiellement lié aux anticipations de déficit de l'offre, l'Arabie saoudite et la Russie (les deux leaders de l'Opep+) ayant réduit leur production pour soutenir les cours du baril.

François Gaël Mbala

L'ÉCONOMIE BUSINESS AWARDS



2^{ÈME}
ÉDITION



MASTERCLASS
EN MANAGEMENT



ANIMATIONS
CULTURELLES



REMISE DES
TROPHÉES



DINER DE GALA



HÔTEL BEST WESTERN
DOUALA

29 NOVEMBRE 2023

LE RENDEZ-VOUS DE L'EXCELLENCE
ENTREPRENEURIALE !!!



Suivez-nous
www.leconomie.info

L'ÉCONOMIE
MEDIA GROUP



SOLANGE MANGA

« Nous avons un réel besoin d'entertainment dans les médias au Cameroun »

L'animatrice vedette de l'émission **GRANDE PAUSE** sur CRTV Sports and Entertainment confirme que son programme sera bientôt diffusé sur CRTV premium. Dans cet entretien avec **Médiatude**, elle donne les dispositions prises par elle et sa hiérarchie pour permettre aux téléspectateurs d'avoir une émission de divertissement riche et de bonne qualité.

Vous êtes de retour en télé depuis quelques mois avec GRANDE PAUSE, une émission qui marche de plus en plus. Comment est né ce concept ?

Partant d'une observation faite de nos plateaux au Cameroun, j'ai constaté que nous avons un réel besoin d'entertainment. A la demande de la hiérarchie, j'ai mûri ma réflexion sur ce concept que j'avais déjà en mémoire depuis des mois. Un concept novateur qui aujourd'hui est sur les rails.

Vous attendiez-vous à un tel succès en si peu de temps ?

Mon équipe et moi travaillons sans relâche pour que le programme accroche. Chaque jour étant bien-sûr un nouveau défi qu'il faille relever, nous nous attelons à cette tâche au quotidien. Si l'émission a pu trouver un écho favorable auprès du public, nous nous en réjouissons, puisqu'il s'agit bien évidemment de l'objectif voulu par le top management, celui d'accrocher et fidéliser d'avantage tout en restant professionnel.

Comment vous y prenez-vous pour avoir régulièrement autant de grosses figures dans votre émission ?

Je me sers de mon carnet d'adresses d'abord. Ensuite des propositions de la hiérarchie sans oublier de mentionner que certains invités sollicitent le passage dans l'émission. Je travaille égale-



ment en étroite collaboration avec des aînés qui me prêtent main-forte.

Selon nos informations, votre émission, actuellement diffusée sur CRTV Sports and Entertainment est annoncée sur CRTV Premium. Comment vous préparez-vous pour cette nouvelle programmation et qu'est-ce que cela implique concrètement ?

C'est déjà un plaisir pour moi de voir le programme que je présente être relayé par la chaîne mère. C'est une marque de reconnaissance dans le souci de la satisfaction de l'audience de la CRTV. C'est aussi une autre plateforme de visibilité pour nos invités. Le travail continue dans la même discipline et le même professionnalisme. Les améliorations vont se faire au fur et à mesure, question de rectifier des imperfections et continuer de satisfaire au mieux les téléspectateurs. Nous voulons travailler à éviter que l'ennui s'installe et voulons que les rubriques soient dynamiques et variables pour apporter toujours plus de fun. Que les gens qui nous regardent puissent partager nos fous- rires

Je me sers de mon carnet d'adresses d'abord. Ensuite des propositions de la hiérarchie sans oublier de mentionner que certains invités sollicitent le passage dans l'émission. Je travaille également en étroite collaboration avec des aînés qui me prêtent main-forte.

Y-a-t-il des changements qui vont accompagner cette programmation ?

Les changements éventuels s'observeront à l'antenne

Quelles sont vos ambitions pour cette émission ?

J'œuvre d'abord pour la promotion de la culture camerounaise. Rendre visible les talents du 237 sera une grande satisfaction pour moi. Je souhaiterais sortir du cadre national pour valoriser les autres cultures du continent. Commencer par les pays de la cemas. Il n'y a pas que les stars du football et du show bizz mais aussi toutes les personnalités que le public aimerait voir en version décontractée.

Que devient votre émission L'Affiche (sourire) ?

L'Affiche c'est terminé. Maintenant c'est Grande Pause.

Cette page est réalisée en collaboration avec



« L'ACCORD CÉREALIER », LES SOMMETS DU CYNISME

L'arrêt de l'accord

Dès le jour de sa signature, le 22 juillet 2022, au jour de son arrêt à la suite de la non-reconduction, le 18 juillet 2023, « l'Accord céréalier » a été exécuté par la Fédération de Russie à la hauteur de 100% de ses engagements. Du côté du camp occidental, strictement aucun des 5 points de la seconde partie de l'accord n'a été respecté. Le refus, du premier au dernier jour du fonctionnement de l'accord, à exécuter sa « part du marché » pour laquelle il a donné, néanmoins, son consentement de principe au moment de la négociation qui a précédé la signature du 22 juillet 2022 - sans quoi cet accord n'aurait jamais eu lieu - ce refus ne peut être considéré comme un hasard ou une force majeure, mais bien comme une action calculée et préméditée : le temps à disposition des occidentaux était suffisant pour exécuter ne serait-ce que partiellement les termes de l'accord, au moins pour donner une apparence de bonne volonté.

De même que pour l'engagement vis-à-vis du non-élargissement de l'OTAN vers les frontières russes, le modus operandi de ses membres est toujours identique : « nous n'avons rien signé et ratifié, alors, nous n'avons rien à exécuter ». Les fondements même de la jurisprudence qui stipulent qu'un accord tacite, non écrit, a autant de valeur en soi qu'un contrat écrit et que les contrats sont rédigés uniquement en vue des éventuels litiges à traiter auprès des juges - ces fondements sont totalement méprisés. Initialement, la durée de l'accord a été fixée à 120 jours avec la possibilité de prolongation. A l'expiration de la validité du premier trimestre de l'accord et malgré l'absence totale du moindre résultat positif de la supposée action de la direction de l'ONU auprès des « atlantistes » au niveau des restrictions mentionnées dans le cadre de ce dernier, Moscou a fait un geste de bonne volonté et a validé son renouvellement en prenant en compte que l'Ukraine a fourni des garanties écrites de ne plus utiliser le couloir humanitaire et les ports ukrainiens utilisés pour l'exportation de céréales pour mener des opérations militaires contre la Russie - ce qui était le cas durant les premiers mois de la réalisation de l'accord.

Les renouvellements ont eu lieu quatre fois d'affilée durant 2022-23, bien que la participation de Moscou dans l'accord ait coûté près d'un milliard de dollars en manque à gagner aux producteurs agricoles russes : en raison de l'existence de « l'initiative céréalienne de la mer Noire », les prix des céréales russes ont baissé, la différence variait entre 10 et 20 dollars par tonne de blé. Ce n'est qu'en constatant que la partie adverse n'avait strictement aucune intention de prendre ses responsabilités et que l'accord, en soi, n'était qu'une machination mensongère de plus, afin de gagner du temps - exactement avec le même scénario qui a eu lieu en 2015 dans le cadre de « l'Accord de Minsk » qui devait instaurer une paix durable en Ukraine, mais qui n'était qu'une tromperie ukraino-occidentale - Moscou a mis fin à sa participation.

Lors de la rencontre à Sotchi avec le président turc Recep Tayyip Erdogan, le 4 septembre 2023, Vladimir Poutine a déclaré : « C'est souvent avec nos partenaires occidentaux que cela se passe ainsi, ils nous ont trompés, ils n'ont rien fait ! ». Le président russe a également souligné que l'accord céréalier « n'a nullement amélioré la situation alimentaire internationale », car ce dernier a été totalement perverti par le signataire ukrainien et son accompagnateur occidental. Cela étant, il a reconfirmé : « Nous ne sommes pas contre cet accord, nous sommes prêts à y revenir immédiatement, dès que les promesses qui ont été faites à la Russie seront réalisées ». Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a déclaré (dans une interview à Radio France Internationale (RFI) que Washington avait résolu les questions de la Russie concernant l'accord céréalier : « Concernant les indications spécifiques sur les problèmes potentiels tels que les banques, le transport maritime, etc. - nous avons tout fait pour garantir que ces problèmes soient résolus ». Ceci est une déclaration parfaitement mensongère.

Auparavant, le 4 août 2023, le directeur du Bureau de coordination des sanctions du Département d'État des États-Unis, James O'Brien, a déclaré que « Moscou a présenté un certain nombre de revendications qui sont toutes liées au fait que diverses institutions russes ne reçoivent pas de services de la part du secteur privé ». Quel est l'objectif d'une telle missive ? Il est clair : par cette déclaration il a sous-entendu, qu'en fait, ce sont les problèmes entre l'état russe et les structures occidentales privées ; donc, son bureau et le camp qu'il représente n'y sont pour rien si le secteur privé prend de telles initiatives antiruses. Nul besoin de commenter une telle communication adressée à l'opinion internationale. Aucune pirouette de la propagande ne peut cacher une réalité mathématiquement simple : dans les circonstances du monde actuel, faire stopper les exportations du blé russe mènera d'une manière directe et inévitable à des famines dans plusieurs pays du monde. Supposer que cette évidence ait totalement échappé aux auteurs desdites sanctions serait une preuve d'une grande légèreté.

Le niveau des exportations ukrainiennes de céréales durant la guerre

Afin de démontrer que la Russie exécute mal ses obligations prises dans le cadre de « l'Initiative céréalienne de la mer Noire » et continue à créer des entraves à des exportations ukrainiennes, Kiev a accusé Moscou de retarder artificiellement les vérifications en Turquie des navires en transit via le couloir « céréalier ». Toutefois, les accusations ukrainiennes se heurtent à des statistiques tout à fait étonnantes : durant l'année de guerre 2022/23 (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023) l'Ukraine a exporté 48,99 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 16,836 millions de tonnes de blé, 2,704 millions de tonnes d'orge, 18 000 tonnes de seigle et 29,128 millions de tonnes de maïs. Soit, un volume qui est su-



Les renouvellements ont eu lieu quatre fois d'affilée durant 2022-23, bien que la participation de Moscou dans l'accord ait coûté près d'un milliard de dollars en manque à gagner aux producteurs agricoles russes : en raison de l'existence de « l'initiative céréalienne de la mer Noire », les prix des céréales russes ont baissé, la différence variait entre 10 et 20 dollars par tonne de blé.

périeur même à celui exporté avant la guerre (!).

Au cours de l'année précédente, incluant pratiquement 8 mois avant la guerre (du 1er juillet 2021 au 29 juin 2022), l'Ukraine a exporté 48,355 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 18,72 millions de tonnes de blé, 5,747 millions de tonnes d'orge, 161,5 mille tonnes de seigle et 23,409 millions de tonnes de maïs. Soit, moins de 635 000 tonnes que l'année suivante.

Ces chiffres ne sont guère une spéculation ou les calculs russes, mais sont les données officielles du ministère de la Politique Agricole et de l'Alimentation de l'Ukraine. Cela étant, selon les prévisions de l'Organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de juin 2023, la production mondiale de céréales en 2023 devrait s'établir à hauteur de 2819 millions de tonnes, dont dans les 783 millions de tonne pour le blé. En ce qui concerne la consommation de céréales, elle est prévue à hauteur de 2805 pour la même période. Soit, les 48,68 millions de tonnes de céréales exportées par l'Ukraine ne sont qu'une quantité négligeable et ne couvrent que 1,7% du besoin mondial. Le rôle de l'Ukraine présenté par le camp occidental en tant qu'épicentre de la solution contre la famine dans le monde n'est pas juste très exagéré, mais, tout simplement, mensonger. En ce qui concerne les quantités des céréales toujours bloquées dans les ports ukrainiens - la suite des hostilités russo-ukrainiennes - on parle de volumes qui sont inférieurs à 1% du chiffre d'affaires céréalier sur le marché international.

Les « détournements » des céréales ukrainiennes

Après avoir vu le détail des quantités des exportations ukrainiennes et entendu les vives déclarations de l'indignation du monde occidental précédant l'entrée et suivant la sortie de la Russie de « l'Accord céréalier », il est tout à fait étonnant de faire un constat des faits qui sont vérifiés et confirmés : la quasi-intégralité des exportations céréalières ukrainiennes ont été totalement détournées des destinations qui ont été proclamées dans le cadre de l'accord. Les slogans de la propagande « otanienne » sur la mise en danger du monde alimentaire par la Russie se sont avérés strictement à l'opposé de la réalité.

Quelle est cette réalité ?

Sur les 48,9 millions de tonnes de céréales et de légumineuses exportées par l'Ukraine durant l'année 2022/23, 32,9 millions de tonnes ont été transportées via le couloir maritime sécurisé par les Russes. Selon les données officielles de l'ONU, ce ne sont guère les pays les plus pauvres qui ont été les destinataires de l'Ukraine, mais bien l'Union Européenne qui a été le principal bénéficiaire de l'initiative sur les céréales et se sont bien les pays européens qui ont absorbé 38% des exportations de céréales ukrainiennes via la mer Noire, sans parler des quantités acheminées, parallèlement, par voie terrestre. En tout, 81% des céréales ont « atterri » dans les

pays riches et ceux aux revenus intermédiaires supérieurs.

Seulement 19% des céréales sur le total exporté ont été acheminées par les Ukrainiens vers les pays pauvres et dont uniquement -3% vers les plus démunis se situant au bord de la famine (principalement vers le Bangladesh). Au niveau du blé, la Roumanie a racheté 15,8% (contre 0,5% en 2021/22), tandis que l'Espagne : 14% (contre 0,8% en 2021/22). La Pologne, tant mécontente des importations européennes des denrées alimentaires ukrainiennes fait, en même temps, également partie du TOP-5 de ces acheteurs directs européens (et non pas des prétendus transitaires).

Dans le TOP-20 des consommateurs de céréales ukrainiennes exportées sous le drapeau de l'initiative qui était censée sauver le monde de la famine, entrent également et l'Italie et les Pays-Bas et le Portugal et la Belgique et l'Allemagne et la France. L'Association italienne des producteurs agricoles Coldiretti a déclaré que l'annulation par les Russes de « l'Accord céréalier » pourrait « secouer les marchés mondiaux » et « menacer la stabilité politique dans les régions aux prises avec des problèmes de sécurité alimentaire ». Il est tout à fait regrettable qu'elle ait « oublié » de mentionner que dans le cadre de la réalisation de l'accord en question, l'Italie s'est fait livrer au passage, l'air de rien, 2 millions de tonnes de céréales ukrainiennes, soit plus de 2 fois le volume de l'ensemble des pays les plus pauvres - l'Éthiopie, le Yémen, l'Afghanistan, le Soudan et la Somalie qui n'ont reçu que 922 092 tonnes pour eux cinq.

La Turquie - pays transitaire de l'intégralité des céréales ukrainiennes via « l'Accord céréalier » - a gardé au passage 20% de blé (contre 10% avant la guerre, en 2021/22) et 23% des exportations ukrainiennes d'orge. Vu les quantités relativement modestes de céréales exportées par l'Ukraine (1,7% de la consommation mondiale en 2023/24) et, surtout, vu les réels principaux destinataires de leurs céréales sous couverture de l'accord - l'existence de l'initiative en question et même l'intégralité des exportations alimentaires de l'Ukraine ne sont nullement critiques pour la sécurité alimentaires des pays les plus pauvres. Le renouvellement des exportations ukrainiennes via la mer Noire ne peut être considéré que comme un mécanisme supplémentaire, mais nullement stratégique, encore moins vital.

Les faits chiffrés ont une fâcheuse tendance à être têtus et il est tout à fait intéressant et instructif de constater que, de facto, selon le camp américano-européen, les pays qui se situent au bord de la famine ne sont guère le Soudan, le Yémen, l'Afghanistan, la Somalie, l'Éthiopie ou encore le Nigéria, mais la quasi-intégralité des pays-membres de l'OTAN. Il ne nous reste qu'à compatir avec les pauvres enfants espagnols et roumains qui, vraisemblablement, doivent ignorer s'ils survivront ou mourront de faim demain et qui doivent envier le sort heureux des enfants du Sud Soudan et du nord du Nigéria. Il est tout à fait difficile de comprendre la logique des haut responsables (si on peut les qualifier ainsi) politiques occidentaux qui ont fait, d'un côté, un effort sans précédent pour se dé-

clarer être défenseurs des intérêts alimentaires des pays les plus pauvres, pour accuser la Russie d'y planifier une grande famine et, de l'autre côté, permettre le détournement de la quasi-intégralité des exportations ukrainiennes sous l'égide de l'accord signé vers les consommateurs, dont les Occidentaux eux-mêmes, qui n'ont strictement rien à voir avec ceux mis sur le devant de la scène pour faire pression sur Moscou. Les peuples africains n'ont été qu'un outil périssable dans le cadre du stratagème élaboré.

Vu l'ampleur spectaculaire du détournement, ainsi que la présence des contrôles poussés des navires partant des ports ukrainiens tant par les russes que par les représentants de l'ONU, il est inconcevable de supposer que les leaders « atlantistes » aient crus pouvoir dissimuler leurs méfaits à long terme. Ne pouvant pas admettre qu'il s'agit d'un simple manque de capacités intellectuelles menant vers l'incapacité d'anticipation - car nous parlons de la quasi-intégralité des leaders politiques du monde occidental et de leurs équipes, ainsi que du pouvoir ukrainien actuellement en place - les nobles déclarations précédant la signature de « l'Accord céréalier » et la réalité de la réalisation ukraino-occidentale qui a suivi ne peuvent être que la preuve de la présence chez les décideurs en question d'une forme aiguë du cynisme, de l'hypocrisie et, tout simplement, de la dégénérescence morale.

La supercherie sur le transit céréaliers via l'EU

Le 24 mai 2022, le Conseil européen a adopté « un règlement permettant la libéralisation temporaire des échanges et d'autres concessions commerciales en ce qui concerne certains produits ukrainiens. Le règlement prévoit que, pendant un an, les droits à l'importation sur toutes les exportations ukrainiennes vers l'Union européenne ne seront pas dus ». Soit, l'abolition des droits et taxes douaniers. Le 6 juin 2023, le règlement a été prolongé d'un an, au 5 juin 2024. Cette décision concernait les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les fruits, les légumes et les produits industriels. En sachant que sur l'intégralité des exportations ukrainiennes plus de la moitié est traditionnellement destinée à l'Union Européenne et que la structure de l'export du pays est composée à 44,36% de la production agroalimentaire (données 2022) - ce sont bien les céréales, en premier lieu, qui ont été visées par ce nouveau dispositif douanier.

Il est important de noter qu'une telle mesure s'avère être, d'une part, particulièrement préjudiciable vis-à-vis des agriculteurs intra-européens, mais, d'autre part, très bénéfique vis-à-vis des négociants céréaliers. Néanmoins, si à son adoption personne dans l'UE n'a formulé aucune réelle objection, ceci était dû au fait que les responsables politiques de l'union ont souligné et affirmé, qu'en ce qui concerne les céréales de l'Ukraine, elles ne sont destinées qu'au transit par la voie terrestre vers les pays pauvres, en plus de celle du couloir maritime ouvert par les russes dans le cadre de « l'accord céréalier », et nullement à la commerciali-

sation interne à l'UE.

Dès le début de cette initiative il était déjà évident que ces déclarations étaient parfaitement mensongères. Car de telles mesures n'avaient aucun sens, si la production agricole ukrainienne était réellement destinée au transit et non pas à la consommation intra-communautaire. Une évidence juridique : le transit constitue un régime douanier particulier qui exempte les marchandises en transit du paiement des droits et taxes sur le territoire du transit. Le transit « externe » de l'Union concerne la circulation de marchandises non-Union sur le territoire douanier de l'Union européenne (TDU), sous le code douanier « T1 ». Les produits en transit via un territoire donné ne peuvent nullement influencer les prix du produit en question à l'intérieur dudit territoire.

Soit, pour faire acheminer les céréales ukrainiennes vers les pays se situant au bord de la famine, l'adoption du règlement du 24 mai 2022 et sa prolongation n'ont seulement pas eu le moindre sens, mais ont créé même l'effet directement opposé. Pour qu'un produit soit en mesure d'influencer les prix sur un marché donné - TDU, dans notre cas - d'une manière obligatoire il doit passer, d'une part, la procédure douanière de la « mise en libre pratique », l'autorisant à circuler librement sur le territoire de l'UE (une marchandise tierce mise en libre pratique acquiert les mêmes droits qu'une marchandise produite sur le sol de l'UE), et, d'autre part, la procédure douanière de la « mise à la consommation » qui lui permet d'être commercialisée et à disposition des consommateurs.

Ce sont bien ces contraintes douanières qui ont été abolies par le Conseil européen, afin que les céréales ukrainiennes soient non pas transitées, mais bien commercialisées sur le territoire de l'UE. Cette abolition a constitué le dumping direct tant au niveau des quantités qu'au niveau du prix des céréales importées. A noter que le règlement adopté en mai 2022 abolissait également d'une manière perspicace la perception de droits antidumping sur les importations originaires d'Ukraine. La préméditation des décisionnaires européens est flagrante. Et la prolongation qui a eu lieu, le 6 juin 2023, est la preuve directe que les responsables de l'Union Européenne ont l'intention de reproduire, vis-à-vis des futures récoltes ukrainiennes de 2024, le même scénario qui a eu lieu en 2023 : les « détourner » et les consommer, une fois de plus, au lieu de les faire transiter vers les pays dans le besoin critique. Soit, non seulement les bateaux transportant les céréales ukrainiennes dans le cadre de l'initiative de la mer Noire ont été « détournés » vers l'Europe, mais même la voie terrestre propice a été ouverte, afin de maximiser la « spoliation » des récoltes de l'Ukraine. (La suite dans le prochain numéro)

**Seulement 19%
des céréales sur le
total exporté ont été
acheminées par les
Ukrainiens vers les
pays pauvres et dont
uniquement -3% vers
les plus démunis se
situant au bord de la
famine (principale-
ment vers le Bangla-
desh). Au niveau du
blé, la Roumanie a
racheté 15,8%
(contre 0,5% en
2021/22), tandis
que l'Espagne : 14%
(contre 0,8% en
2021/22).**

Par
**Oleg Nesterenko Président du CCIE.
Ancien directeur de l'MBA,
ancien professeur auprès des masters
des Grandes Ecoles de Commerce de
Paris; spécialiste de la Russie, CEI et de
l'Afrique subsaharienne.**

**REBRANDING
AFRICA FORUM**
Make Africa Great

20 - 21
Octobre 2023

Bruxelles - Belgique
9^{ème} édition

Les systèmes financiers africains en mutation, concilier authenticité et modernité : Les chemins de l'inclusion financière

Ils seront présents au RAF 2023...

Keynote speakers



Eng. Hani Salem Sonbol
CEO ITFC



Dr Sidi Ould Tah
DG BADEA



André Flahaut
Ministre d'État / Royaume de Belgique



Serge Ekué
Président BOAD



George Donkor
Président BICD



Simon Tiemtoré
Chairman Lixim Group et Visa Bank Group

Hard Talk



Yllas Akbaraly
PDC Rodland



Didier Acouetey
CEO AfricSearch



Patrice Melom
DG PAK



Anne-Marie Dias Borges
Journaliste



Felix Edoh Kossi Amenounve
DG BRVM



Lynda Apling-Kouassi
CEO Kazzine

Panel 1



Abdoul Salam Bello
Executive Director World Bank Group



Ottoniel Dos Santos
Secrétaire d'Etat Finances / République d'Angola



Adalgisa Barbosa Vaz
Ministre Déléguée / promotion des Entreprises, Rép. du Cap-Vert



Isabelle Bébéar
Directrice Relations Internationales / BPI France



Jean Van Wetter
DG EMABEL



Alain Blaise Batongué
Directeur affaires institutionnelles / Orange Cameroon

Panel 2



Fatimatou Ousmanou
Co-founder Tap-Tap Send Cameroon



Woumarou Mourindi
Directeur des Finances Visa Bank Group



Audrey Alevina
Associée Fondatrice Fond Dhw Kimera



Omer Gatien Maledy
Secrétaire Exécutif CCIC



Natasha Dimban
Experte Afrique / L'Observatoire Fintech



Oumnia Boualam
Co-fondatrice & DG Brussels Global Review

Panel 3



Richard Evina Obam
DG CDEC



Didier Apling-Kouassi
CEO PCM



Bijou Tshianza
CEO MICRODEV



Akim Daouda
CEO FGIS



Aristide Ouattara
Risk advisor & Resp. Afr. Francophone - Deloitte



Léocadie Ebakissé
CEO Talents Awake